

**Département de la
CORREZE****Commune de
SEILHAC**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 024-2024

**ACHAT PARCELLES
SENTE DE L'OISELOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 28 mars 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, MARLINGE, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME NOEL (procuration à Mme VERDEYME)
MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de régulariser avec les riverains la situation de parcelles situées sente de l'oiselou; en effet, certaines parcelles appartiennent à des propriétaires privés mais font partie intégrante sur le terrain du domaine public;

Il propose d'acheter aux riverains les parcelles concernées:

- AR 313
- AR 618 (nouvelle numérotation)
- AR 628 (nouvelle numérotation)

Le prix est fixé à 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Acte l'achat des parcelles désignées ci-dessus pour un montant de 100€
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- Mandate Mme Chemin Michard pour réaliser tout document inhérent à cette transaction

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**